

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Salva Cathédrale
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Fr. 2.50	Fr. 7.00	Fr. 12.00	Fr. 22.00
Étranger	4.00	10.00	18.00

Les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèques postaux 11, 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
 Publicités
 S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Les Frères
 Fribourg

TABLEAU DES ABONNEMENTS

Colonne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	

Nouvelles du jour

Les lenteurs de la paix avec l'Autriche.

La signature de la paix avec l'Autriche est encore une fois renvoyée, au grand dépit des Italiens, les plus intéressés à la conclusion des négociations qui impliquent la solution de la fameuse question de l'Adriatique. MM. Orlando et Sonnino, disent les journaux italiens, ont commis une erreur presque irréparable en signant la paix avec l'Allemagne avant que fût réglée la question de l'Adriatique et que fussent tracées les grandes lignes du traité de paix avec l'Autriche et les nouveaux États issus de l'empire austro-hongrois. Depuis deux mois, M. Tittoni lutte à Paris pour sauver ce qu'il peut d'un jeu si mal conduit ; mais il se heurte partout aux funestes conséquences de la politique de ses prédécesseurs. « Il se meut, dit le *Momento* de Turin, dans une atmosphère d'indifférence qui est un trompe-l'œil cachant une infinité d'intrigues. On ne fait pas sentir à M. Tittoni une hostilité directe ; on ne lui oppose pas de refus ; mais il se trouve en face d'une obstruction faite de renvois et de sursis éternels et irritants. »

C'est un fait, dit encore le même journal, que, pour les Alliés de l'Italie, la paix avec l'Autriche est une chose secondaire qui ne compte pas plus que n'importe laquelle des nombreuses questions balkaniques qui sont encore sur le tapis. Les Alliés paraissent même un peu ennuyés de l'insistance avec laquelle l'Italie demande qu'on conclue la paix avec l'Autriche le plus rapidement possible.

Les dernières révélations sur les pourparlers de paix qui ont eu lieu pendant la guerre sont une belle revanche pour le Pape qu'on avait accusé de favoriser « une paix allemande ». Il est donc établi que le gouvernement anglais a chargé le cardinal secrétaire d'Etat de sonder l'Allemagne sur la question de la Belgique ; or, M. Sonnino, à l'époque de cette demande, reprochait au Pape, en plein Parlement italien, de pencher pour l'Allemagne contre la Belgique.

Le *Corriere della Sera* demande si le gouvernement italien a été mis au courant de la correspondance entre l'Angleterre et le Vatican. « Il l'importe, dit-il, de le savoir, car cela en dira long sur l'attitude des Alliés envers l'Italie. »

L'Italia, le journal catholique de Milan, tient pour évident que les Alliés ont agi en dehors de l'Italie. Par l'article 15 du pacte de Londres, M. Sonnino avait voulu exclure le Pape de toutes les négociations en faveur de la paix ; or, l'Angleterre et la France ont discuté la paix sans M. Sonnino, à plus d'une reprise, par exemple quand le prince Sixte de Parme se fit le messager de la paix auprès de Poincaré. L'Angleterre et la France ont même conclu la paix contre M. Sonnino, dit l'Italia. Un sort malin a voulu que le ministre italien des affaires étrangères dût opposer sa signature au bas du traité de Versailles alors qu'il était démissionnaire ! En signant ce traité, qui ne reconnaissait pas les droits de l'Italie sur l'Adriatique, il signait sa condamnation.

C'était la revanche de la Papauté, revanche d'autant plus éclatante que l'on rend justice aujourd'hui aux propositions de paix contenues dans la note du 1^{er} août 1917. « Pourquoi, écrit l'Italia de Milan, sentons-nous tous que, malgré la victoire, nous n'avons pas la paix ? Parce qu'on n'a pas pratiqué la justice en faisant la paix et parce qu'il manque à la paix « cet esprit conciliant » dont parlait le Pape, esprit sans lequel la paix est un acte de guerre, de violence et se transforme en vengeance. On s'en est efforcé le désarmement et l'arbitrage, la liberté des mers, qui devaient être les fondements de la paix « juste et durable ? »

Là où le Pape avait surtout raison, c'est quand il disait que son offre de paix tendait à « préparer la solution des questions économiques, si importantes pour l'avenir et pour le bien-être matériel de tous les États belligérants ».

« Quel esprit prophétique ! continue l'Italia. La guerre a ruiné les peuples. « La France et l'Italie dépendent, quant au crédit et aux vivres, des États-Unis. Les pays vaincus dépendent de l'Entente. Il n'y a pas un seul coin de l'Europe qui vive de ses produits et de ses richesses. Le suicide de l'Europe est

réalisé ; M. Wilson est en train de liquider la succession avec les sénateurs américains. En Orient, le Japon attend l'heure de se venger des désillusions qu'il a éprouvées à Versailles. La Chine frémit de colère impuissante. L'Inde est en ébullition et l'Afrique se prépare à expérimenter la civilisation sous le protectorat d'une Europe qui se barbarise. »

Le tableau est sombre, mais hélas ! qui oserait dire qu'il ne soit pas vrai ? De cruels lendemains attendent les peuples, vainqueurs et vaincus. Les chrétiens mettent leur confiance en Dieu ; son Eglise n'a rien à craindre. « Ceux qui ont à craindre, disait l'immortel Léon XIII, ce sont les gouvernements qui ne voient pas où ils s'achèment ; c'est la société civile qui va au-devant de dangers d'autant plus grands qu'elle se détache davantage du Christ libérateur. »

Le nom de Cadorna était resté attaché, depuis 1870, à l'exploit de la prise de Rome. Il est maintenant gravé, sur les tablettes de l'histoire, en face de ce nom qui donne un frisson à tout Italien : Caporetto.

Un personnage qui signe Nemo et qui paraît connaître de près l'ex-généralissime de l'armée royale, résume en ces termes, dans un journal catholique, ce qu'il y a à dire de lui, après le verdict de la commission d'enquête :

Nous n'avons jamais nourri une sympathie excessive pour Louis Cadorna, et cela spécialement parce que Louis Cadorna n'a jamais été un homme qui ait su se faire aimer ; se faire craindre, obéir, admirer, exalter, oui ; aimer, dans le sens de l'inclination de l'âme vers quelqu'un qui l'attire par la fascination d'une force tempérée de bonté, d'une intelligence tempérée de sentiment, non.

On aurait pu croire parfois qu'il cherchait le moyen de n'être pas aimé. Il eût été injuste de l'accuser de froideur, d'orgueil ou d'égoïsme ; mais il eût été impossible de lui trouver les vertus contraires à ces défauts. C'est ainsi qu'il est arrivé que sa conduite a paru souvent injuste ou imprudente, alors que peut-être c'était là une fausse apparence ; c'est ainsi que se sont accumulés les griefs au sujet de sa manière de gaspiller les vies humaines, de sa rudesse à casser aux gages les officiers supérieurs, de la rigueur excessive de sa répression.

Mais tous ces défauts n'auraient peut-être pas eu de si fatales conséquences, si Cadorna n'avait pas été autant politicien que général.

Nationaliste à tous crins, interventionniste avant la lettre, outrancier dès la guerre engagée, il n'a pas compris que sa fonction lui imposait une réserve extrême eu égard à l'état des esprits dans le pays. Il s'imaginait incarner le salut de l'Italie. Il a ainsi manqué du tact qui lui aurait fait garder l'équilibre et la mesure dans ses manifestations politiques. De là une autre erreur : celle de son conflit latent, disons plutôt celle de son manque d'ouverture et de confiance dans les rapports avec le gouvernement... Il faisait certes bien de revendiquer la pleine faculté de ses mouvements et la liberté d'initiative dans la conduite de la guerre. Mais ce n'est pas à tort qu'on s'est efforcé de son affectation de se passer des avis de Rome, affectation qui prenait parfois un air de dédain méprisant. Personne ne croira que Cadorna ait prêté l'oreille aux fous qui essaieraient le rêve d'une espèce de dictature politique du généralissime ; mais il eût été bon et avantageux qu'il y eût entre le quartier général, le palais Braschi et la Consulta une franche collaboration.

Ceci dit, Nemo reconnaît que Cadorna a su donner à l'Italie une organisation de guerre sans laquelle elle n'aurait pas tenu une année ; il a montré de la clarté lorsqu'il a arrêté l'invasion du Trentin en 1916 ; après Caporetto, il a vu que c'était au Piave qu'il fallait se cramponner, alors que tout le monde tenait pour inévitable le recul jusque derrière le Pô.

Ajoutons que la nombreuse cohorte des officiers que le général Cadorna a destitués de leur commandement pour des raisons plus ou moins plausibles, — en Italie, on les appelle les sifurati, les torpillés, — ont fondé une association pour réclamer réparation, maintenant que l'enquête a établi les torts du généralissime.

L'évêque de Ljubljana à Rome

Rome, 25 août.

Le Saint-Père a reçu aujourd'hui en audience Mgr Jeglic, évêque de Ljubljana (Carinthie).

Une conversation à engager entre Berne et Paris

La Chambre française a voté, le 5 août dernier, un projet de loi de liquidation des biens ayant fait l'objet d'une mesure de séquestre de guerre.

Il semble, au premier abord, à quiconque n'est pas au courant de la législation de guerre, qu'il s'agit là de dispositions relatives seulement à des biens ennemis. Mais, en fait, ce projet de liquidation intéresse, parmi les quelques centaines de mille séquestrés, nombre de neutres, d'alliés et même de Français dont les biens avaient été mis sous séquestre au début des hostilités parce que associés (contrats de fourniture, actions, créances diverses, etc.) à des intérêts allemands au moment de la déclaration de guerre. Il concerne aussi un certain nombre de nos compatriotes, et c'est pour cela que nous le discutons ici, en attirant tout spécialement l'attention de notre gouvernement sur les conséquences que son application aura dans le domaine du droit international privé.

Les puissances alliées et associées ont inséré dans le traité de paix avec l'Allemagne des dispositions (art. 297 § B) par lesquelles elles se réservent le droit de retenir et de liquider, sur leurs territoires, tous les biens, droits et intérêts appartenant à des ressortissants allemands ou à des sociétés contrôlées par eux. La liquidation aura lieu conformément aux lois de l'Etat allié ou associé intéressé. En aucun cas, ces biens ne pourront revenir à leurs propriétaires. Ils sont devenus le gage des créances des ressortissants alliés qui sont créanciers des ressortissants allemands ou qui ont subi un préjudice de la part de l'Allemagne. Ils sont même le gage de toutes les réparations dues par l'Allemagne. Quant aux anciens propriétaires, c'est l'Allemagne qui doit les indemniser.

Lorsque la France, en 1914, décida de séquestrer les biens ennemis, elle déclara qu'elle tenait à l'honneur de modifier de son droit interne, même à l'égard d'étrangers qui pouvaient le plus lui déplaire.

Les séquestrés étaient donc dans ce pays essentiellement conservateurs et devaient être seulement considérés comme un droit de gage envers l'ennemi. Cette politique a été observée par le gouvernement français pendant toute la durée de la guerre, alors que d'autres pays ne se contentaient pas d'un séquestre, mais passaient à la réalisation des biens mis sous séquestre sur leurs territoires. Mais la politique d'attente a fait son temps, car on ne pouvait prolonger, avec la victoire et la paix, un régime provisoire tel que celui de la mise en gage, et on inséra au traité de paix, à l'article 297, des dispositions propres à faciliter la solution de cette situation juridique anormale. Ces dispositions introduisaient toutefois dans le droit public et dans le droit privé des peuples des idées assez différentes de celles qu'on avait pris l'habitude de rencontrer dans les instruments diplomatiques antérieurs. L'article 297 statue tout spécialement sur des biens privés et modifie, au détriment des particuliers, pour le bénéfice de certains Etats, le droit international privé et le droit international public.

En discutant le projet de loi, la Chambre française a cherché à préciser les conséquences juridiques et pratiques de l'application de ces dispositions du traité relativement aux nombreux cas de liquidation où il ne s'agit pas de biens essentiellement ennemis. Le résultat du débat n'a malheureusement pas été concluant ; on a même été jusqu'à énoncer, dans le cours de la discussion, cette thèse incompréhensible : que la créance séquestrée d'un neutre envers un Allemand ne devra pas être payée à la liquidation des biens de cet Allemand, car « ce serait diminuer d'autant les obligations que l'Allemagne conserve vis-à-vis des neutres ». Les neutres sont donc considérés, dans cette question très importante au point de vue international, comme quantité négligeable et on les ignore complètement dans le texte du projet de loi comme dans l'article 297 du traité.

Il paraîtrait pourtant équitable, puisqu'on ne peut commettre l'énormité de classer ces neutres avec les ressortissants des pays ennemis, qu'une décision les assimile en droit aux Français et aux Alliés ayant des intérêts dans une affaire, une entreprise ou un commerce séquestrés et que l'on spécifie nettement, comme le gouvernement est prêt à le faire pour les Français, que leurs biens ne seront pas soumis aux liquidations lorsque leurs intérêts particuliers seront considérés comme supérieurs aux intérêts allemands (déclaration du garde des sceaux à la Chambre). Dans une société anonyme séquestrée, on ne mettrait en liquidation que les actions qui sont la propriété d'Allemands et la société ne serait pas même sujette à dissolution pour cette opération. Et encore là, ce qui est aisé en théorie sera beaucoup moins dans la pratique ; dans la plupart des sociétés anonymes, en effet, les actions sont au porteur et il est absolument impossible de définir rigoureusement dans

ces sociétés quelle est la part des uns et des autres. On ne peut s'en tenir qu'à l'approximation. Dans ces cas, vraisemblablement les plus nombreux et les plus importants, il y aura des discussions qui conduiront certainement et souvent à l'arbitraire, car elles seront influencées fortement soit par la tendance à faire liquider beaucoup pour tirer des liquidations le plus possible, soit par le jeu des intrigues et des intérêts particuliers.

Admettons toutefois un instant que la théorie de ne liquider que les parts allemandes dans les sociétés séquestrées soit pratiquement applicable (non seulement aux Français, mais aussi aux Alliés et aux neutres), les dangers de l'arbitraire ne seraient pas encore écartés, le projet de loi se référant forcément au traité de paix, qui stipule, nous le répétons, que les puissances belligérantes alliées ou associées se réservent le droit de retenir ou liquider tous les biens appartenant aux Allemands ou à des sociétés « contrôlées » par eux. Que définit ce mot « contrôlé » ? Absolument rien. Il n'a, ainsi que l'a déclaré à la Chambre le rapporteur de la commission de législation civile, « aucun sens en style juridique français ». Mais, vu son élasticité, ce terme a l'avantage pour celui qui poursuit, et le grand inconvénient pour celui qui se défend, de permettre toutes les définitions. Or, le mot « contrôlé » est dans le traité et il y restera. Il est peut-être peu dangereux pour des Français, mais il le sera assez pour les Alliés et beaucoup pour les neutres qui, au moment des liquidations prochaines, rencontreront de grandes difficultés pour faire respecter leurs droits et pour apporter des preuves jugées suffisamment péremptoires qu'ils n'étaient pas plus « contrôlés » par des Allemands à la déclaration de guerre qu'ils ne le sont actuellement.

Chez nous, en Suisse, cette défense de nos droits sera plus que partout ailleurs difficile et cela pour la raison que, dans notre petit pays, forcé de chercher autour de lui, selon les nécessités de son commerce et de son industrie, les appuis et ressources dont il a besoin pour vivre, il est peu d'entreprises qui n'aient eu plus ou moins à faire à des Allemands soit avant, soit pendant la guerre. Nous attirons tout particulièrement l'attention du Conseil fédéral sur le danger qui menace ces industries, et nous sommes persuadés qu'il veillera à ce que des Suisses ne voient pas leurs intérêts, légitimement acquis en France, retenir pour payer des créances allemandes de guerre, en recevant, comme contrepartie, l'invasion peu sérieuse de s'adresser à l'Allemagne pour se faire indemniser de leurs pertes.

Si l'Etat allemand, comme collectivité nationale, reconnaissant sa dette envers la France et ses alliés, renonce par avance à toute protestation et à toute action en réclamation de dommages-intérêts pour des mesures de liquidation de biens de ses ressortissants ; il n'en saurait être de même pour les neutres, qui n'ont rien à voir dans des règlements de comptes entre belligérants. Il y a là une question très nette de droit international à trancher. Nous espérons qu'elle fera l'objet d'une conversation entre Bern et Paris.

Les Etats-Unis et la paix

New-York, 25 août.

Quoique M. Wilson ait montré des velléités de ne ratifier le traité de paix que sous réserves, ces réserves n'auraient pas d'effet restrictif. M. Wilson, dans le cas où la ratification serait ajournée, ne permettrait pas que le Congrès se bornât à proclamer la fin de la guerre par une simple déclaration.

Le gouvernement ne peut prendre aucune mesure afin de fixer le cours de la livre sterling, du marc et du franc tant que le Sénat n'aura pas ratifié le traité de paix. C'est-à-dire que les Etats-Unis n'ouvrent pas le crédit à l'Europe avant que la paix soit ratifiée.

Un télégramme de Washington annonce que le sénateur Lodge a fait adopter, samedi, par la commission sénatoriale des affaires étrangères, un amendement au traité de paix sur la question du Chantoung, la province chinoise où se trouve Kiao-Tchéou, d'où les Japonais ont chassé les Allemands pour s'y établir à leur place. Cet amendement, voté par 9 voix contre 8, substitue le mot « Chine » au mot « Japon ». En d'autres termes, il restitue le Chantoung à la Chine.

La commission poursuivra vraisemblablement son examen pendant une quinzaine de jours au moins. Elle rédigera alors son rapport. Puis viendra le véritable débat devant le Sénat, lequel pourra durer six semaines, sinon davantage.

A l'heure actuelle, les membres du Sénat sont groupés de la façon suivante. Du côté des démocrates, on peut compter sur une majorité de membres résolus, principalement par discipline de parti, à suivre le président Wilson jusqu'au bout.

Dans le groupe républicain, aucun sénateur n'accepte le traité dans sa forme actuelle, mais une vingtaine d'entre eux — rappelés que le Sénat compte 49 républicains et 46 démocrates — sont prêts à voter le traité avec certaines réserves sur son interprétation.

EN HONGRIE

L'opinion de la presse conservatrice française

L'Echo de Paris ne goûte pas beaucoup le procédé des Alliés à l'égard du gouvernement de l'archiduc Joseph :

Cette politique de l'Entente, qui comporte une intervention continuelle dans les affaires des vaincus, peut avoir certains avantages. En Hongrie, par exemple, elle est susceptible d'entraîner la débâcle définitive de la grande propriété, d'une oligarchie remuante et guerrière. Mais elle a de grands inconvénients : elle complique la tâche déjà très compliquée de notre alliance ; elle rend plus problématique le rétablissement de l'Europe centrale, car les événements ne nous ont pas encore dit clairement s'il existe un moyen terme entre le patriotisme de revanche qui menace notre ordre politique et le bolchévisme qui, en plus de l'ordre politique, menace l'ordre social ; elle tend à donner aux princes déchu et méprisés dans leur déchéance les palmes du martyre ; enfin, elle peut nous mener de l'illusion que, dans les anciens empires, l'insurrection du régime populaire garantit notre sécurité.

Le *Gaulois* blâme sans ménagements l'acte des Alliés :

L'archiduc est un Habsbourg, expliquent-ils. Que l'on nous fasse grâce de cette hypocrisie. On ne veut pas de l'archiduc parce qu'il personnifie soi-disant la réaction. Voilà la raison, la seule, la vraie. Le souci constant de respecter le démagogisme wilsouien nous amène peu à peu à adopter la politique de M. Lougeat. L'illégalité épouvante et indignes les gouvernements de l'Entente, quand elle est le fait d'un gouvernement d'ordre ; elle recueille leur indulgence lorsqu'elle favorise les abus d'une dictature bolchéviste.

« Il est tout de même navrant de constater que la France se prête à un pareil jeu. A quoi aboutira-t-on ? A ce que les bonnes volontés, les dévouements et les ardeurs se découragent et renoncent à soutenir la lutte contre l'anarchie internationale ; à ce que, par contre, les Lénine et les Trotsky manifestent de plus en plus d'audace et de confiance. »

« Est-ce pour en arriver là que les peuples se sont battus pendant cinq ans ? »

LES GRÈVES

En Silésie

Katowitz, 25 août.

Dans quelques districts de la Haute-Silésie, le travail a complètement repris. Dans quelques mines, les équipes se sont présentées jusqu'à 50 %. Parmi les mines de l'Etat, quelques-unes travaillent de nouveau. Dans un district, 20 % seulement des ouvriers se sont présentés jusqu'à présent.

Une journée de maréchaux

Paris, 25 août.

M. Chaumet, député, réclame dans l'*Avenir* la nomination des généraux Castelnau, Sarraill et Lyautey, en qualité de maréchaux de France. (Le général de Castelnau a bien mérité le bâton ; mais les généraux Lyautey et Sarraill ? Sarraill, surtout !)

Le cri de guerre de M. Briand

Paris, 26 août.

Commentaire de l'*Homme libre* : « M. Briand a surtout eu cette préoccupation de faire du bruit sur le dos de l'union sacrée, mais de ne faire de mal à personne tant qu'il ne sait pas exactement à qui il sera de son profit d'en faire. L'éloquence est une belle chose. »

De l'*Echo de Paris* :

« M. Briand ne veut plus de l'union sacrée, mais l'union sacrée est en dehors et au-dessus de ses combinaisons personnelles. Ce n'est pas lui qui l'a faite. Des hommes qui n'étaient pas des politiciens l'ont cimentée durement au front dans les tranchées. Ils en ont éprouvé les effets bienfaisants pour eux-mêmes et pour ceux qu'ils laissent derrière eux. »

Le désespoir des parents des prisonniers de guerre

Vienne, 25 août.

Une assemblée de parents de prisonniers de guerre en Russie et en Sibirie a pris une tournure agitée et parfois passionnée. La cause en a été un rapport d'un représentant de la Croix-Rouge internationale qui ne laissait aucun espoir quant au rapatriement des prisonniers de guerre. Il paraît impossible que tous les prisonniers puissent être rapatriés avant l'hiver. Les participants à l'assemblée ont décidé de former une association libre des femmes et des mères de prisonniers pour le rapatriement des leurs, prisonniers de guerre.

Le chef de la commission des Etats pour les affaires concernant les prisonniers de guerre a été invité à une grande assemblée de femmes, qui sera convoquée incessamment.

Echos de partout

CARNEGIE MORALISTE

Carnegie, le riche Roi de l'acier, a toujours prêché le dédain des richesses. Précisément le mot : car il n'a jamais manqué l'occasion de faire des discours moralisateurs à ses ouvriers. Il prétendait que la pauvreté était la mère de toutes les vertus et de tous les progrès.

MOT DE LA FIN

Quelqu'un disait l'autre jour à une campagnarde qui venait d'enterrer son mari : — Comment ? votre homme est mort sans secours du médecin... Il n'y avait pas là un médecin ? — Ma fi, non, Monsieur, chez nous, nous mourons nous-mêmes.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La catastrophe du train de Pau Il y a eu 15 morts dans l'accident de chemin de fer d'Artix, près Pau. On compterait 35 blessés.

Malversations

A Munich, on a découvert de gros détournements de denrées alimentaires dans un lazaret, pour une valeur d'un million de marcs.

Morts de chagrin

Du Temps de dimanche : Une scène pénible s'est déroulée hier matin, à la gare de Melz, à l'occasion du départ de Lucienne des employés allemands. Deux employés supérieurs du chemin de fer sont montés subitement, à la suite du chagrin que leur occasionnait leur départ ; l'un a succombé en quittant son appartement, l'autre en arrivant à la gare.

Wagner interdit

La police de Paris a interdit un concert de la Société des auditions lyriques du jardin des Tuileries, consacré à des œuvres de Berlioz et de Wagner. Une foule nombreuse se pressait devant la grille, attendant l'ouverture, lorsqu'un officier de paix vint annoncer que le concert n'aurait pas lieu, le préfet de police l'ayant interdit au dernier moment.

Entre joueurs et bandits

A Dresde, un tripat à été assailli pendant la nuit par 40 individus, dont une partie était revêtue d'uniformes de soldats et qui ont pillé les poches en les menaçant de mort. La bande a fui sans être reconnue.

Explosion d'une poudrière

On mande de Brescia qu'une poudrière a fait explosion hier, près de Edolo, causant la mort de 7 soldats et de trois civils. Dix personnes ont été grièvement blessées.

SUISSE

Un vieillard tombe d'une fenêtre A Neuchâtel, un vieillard de 72 ans, en séjour chez sa fille, s'était assis sur le rebord d'une fenêtre d'un premier étage, lorsqu'il fut pris d'un éblouissement et vint s'abîmer sur la chaussée. Le mort fut instantané.

Noyés

A Romanshorn, le mécanicien Käderli, qui se baignait au retour d'une course à bicyclette, est noyé. Il était âgé de 24 ans. A Berne, dimanche après midi, M. Friedrich Buffmann, employé du consulat allemand, a été noyé dans l'Aar.

Un escroc

Une fabrique de Bienne avait envoyé un jeune employé avec un chèque en blanc pour des achats à faire à Lucerne. Le jeune homme se présenta dans une banque lucernoise. Le chèque, qui était destiné à des emplettes pour quelques centaines de francs, portait la somme de 300,000 fr. Le porteur en réclama immédiatement 150,000. Avec cet argent, il se rendit à Lucerne, dans l'intention de passer en Italie. Mais il fut suivi, arrêté et conduit aux prisons d'Altorf, où on le trouva mort dans sa cellule, le lendemain.

Incendie de forêt

Un grave incendie a éclaté l'autre nuit dans les forêts qui se trouvent au-dessous de Versico (Tessin). Le feu dura toute la journée de dimanche, menaçant les deux communes de Versico et de Tegna. L'intervention des pompiers a arrêté le danger. Les dégâts sont considérables.

Collision de trains

Hier matin, lundi, deux trains de marchandises se sont tamponnés à la gare de Saint-Jean. Rake. Trois wagons qui étaient chargés de marchandises ont été complètement démolis. Les dégâts matériels sont très élevés. Il n'y a eu d'accident de personne.

FRIBOURG

Fête cantonale de gymnastique à Estavayer

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

Le soleil n'était pas encore levé que déjà le canon tonna pour appeler les gymnastes au travail. Quelques minutes après, un réveil moins bruyant et plus discret sonnait l'heure du lever dans les rues d'Estavayer. Commencant tôt une journée de rude tâche pour eux, les musiciens de la Persévérance jouaient la diane. Les exercices de concours se succédèrent devant plusieurs commissions. Ici, c'était de superbes sauts en hauteur à la perche. Là, les bannes parallèles ou la barre fixe ployaient sous le poids et les efforts des concurrents. Plus loin, les coureurs réalisaient de vitesse, tandis que tout près les lutteurs aux muscles saillants et au torse solide s'entraînaient dans des étreintes formidables. On eût dit de vieux Suisses s'exerçant à leur sport favori sur les prairies de nos montagnes. Partout, une activité intense.

A 8 heures, un groupe quitta la place de fête et se dirigea vers la gare. C'est encore l'inépuisable fanfare qui, avec la section d'Estavayer, va à la rencontre du drapeau cantonal, resté à Morat depuis la dernière fête cantonale. Par le même train arrive la pimpante section des dames de la Freiburgia de Fribourg.

Pas une minute n'est perdue. Après une répétition des exercices d'ensemble, c'est, à 10 h. 1/2, la remise du drapeau cantonal à la ville d'Estavayer. Le président de la dernière fête cantonale, qui eut lieu à Morat en 1917, commenta en termes vibrants de patriotisme la devise qu'il lisait sur le drapeau : patrie, force, amitié. La gymnastique, dit-il, est nécessaire pour former la jeunesse à la défense de la patrie. Elle fortifie le corps et le rend propre à contenir un esprit et un cœur sains, suivant le vieil adage : Mens sana in corpore sano. Une troisième tâche de la gymnastique est de cultiver l'amitié, par les rapports qu'elle crée nécessairement entre ceux qui la pratiquent.

M. Kälin, président du comité d'organisation, reçut la bannière au nom de la ville. La fête de Morat fut la dernière du temps de guerre, Estavayer voit la première depuis le retour de la paix. L'orateur exprima toute la fierté de la population d'Estavayer de se voir confier la bannière cantonale et assura les gymnastes réunis du soin jaloux avec lequel elle serait gardée. Là-dessus, les Bords de la libre Sarine, entonnés par la fanfare, ébranlèrent la place de leurs échos.

Aussitôt après, un cortège se forma avec la musique en tête et entra en ville pour assister aux offices religieux. A l'église, le R. P. Antoine-Marie, de Fribourg, prononça une belle allocution, religieusement écoutée. Comparant la gymnastique du corps à celle de l'âme, il démontra la nécessité de cultiver les deux, pour maintenir l'harmonie voulue par le Créateur dans la personne humaine.

Le travail sous un soleil de plomb aiguise l'appétit et, petit à petit, l'immense cantine se remplit pour le banquet. Bientôt, toutes les places étaient prises et une rumeur joyeuse courait de table à table, rumeur qui couvrait par instant la voix des orateurs. M. le docteur Thürler eut d'abord la parole et enthousiasma l'assemblée par une éloquentte harangue suivie du chant : Sur nos monts, accompagné par la fanfare. M. Perrier, président du Conseil d'Etat et président d'honneur de la fête, monta ensuite à la tribune. Ses premiers mots furent des paroles de remerciements pour l'honneur qui lui était échu. Puis, s'adressant aux gymnastes, il les félicita de leur tenue patriotique, alors que les bolchévistes déclarent ouvertement chez nous la guerre à l'ordre social. Une grande tâche, dit l'orateur, attend les sociétés de gymnastique dans un avenir très prochain ; c'est à elles qu'incombent une partie de la mission d'éducation physique dont s'occupe actuellement l'armée. « Gymnastes, s'écria M. Perrier, inspirez-vous toujours de notre vieille tradition nationale, qui est de travailler dans l'intérêt du pays, et vous le ferez au mieux en recherchant toujours et partout la solidarité des classes que vous êtes à même de favoriser, parce que le travail en commun qui est le vôtre rapproche. Il lève mon vœu à la santé de l'association cantonale fribourgeoise de gymnastique et de la gymnastique en général ! »

A 2 h., le cortège s'organisa, brillant et impeccable, et parcourut sans accroc les rues en guirlandées et noires de curieux. Il convient ici de rendre hommage au comité d'organisation pour l'originale composition du cortège, où les groupes costumés jetaient une note bigarrée parmi l'uniformité des maillots. La ville était richement pavoisée. Estavayer avait sorti toutes ses richesses pour accueillir ses hôtes.

Au retour sur la place de fête, les concours recommencèrent : concours individuels et concours de sections, qu'une foule énorme, accourue de près et de loin, était venue admirer. Le travail fourni a été vraiment superbe et certaines sections ont eu des productions impeccables. Aussi les applaudissements ne cessaient-ils presque pas d'un coin de la place à l'autre. Le soleil était déjà à son déclin que les passes de lutte duraient encore.

Un moment imposant fut celui des exercices généraux, très habilement dirigés par M. Gutschman, président du jury fribourgeois, et accompagnés par la musique. Les braves nourris qui les saluèrent furent une récompense méritée pour le bel ensemble qui les caractérisa. Pendant que les drapeaux remis sur une ligne élaquaient au vent qui soufflait du lac, M. Buby, syndic d'Estavayer, redit encore le plaisir que sa petite ville ressentait de la présence des gymnastes fribourgeois et de leurs amis des cantons voisins. « Estavayer, dit-il, vous remercie de l'honneur que vous lui avez réservé. Il a d'ailleurs fait,

pour vous recevoir, tout ce que son cœur lui dictait et dépensé tout ce que sa main contenait. Gymnastes, encore une fois, merci et au revoir ! »

M. Buchs, conseiller d'Etat, prit la parole au nom du gouvernement. « Estavayer, a-t-il dit, a le secret des réceptions qui touchent ; vous l'avez ressenti aujourd'hui ; le gouvernement en est heureux pour vous et tous ses vœux vont au progrès de votre association, qui poursuit un but si éminemment patriotique. »

Il ne resta plus qu'à distribuer aux vainqueurs de ces joutes pacifiques les récompenses qu'ils avaient méritées. De gracieuses Staviacoles aux gestes délicats et charmants déposèrent sur leurs têtes la couronne dont ils allaient être justement fiers. La fête cantonale de gymnastique était terminée. Les trains du soir ramènerent chez eux le plus grand nombre des gymnastes. Ceux qui restèrent eurent le plaisir d'assister à une charmante soirée familière, où des chœurs d'hommes et de demoiselles alternaient avec les morceaux de la Persévérance. On garda de manifestations aussi réjouissantes un éternel souvenir ; ce sera le cas pour la fête cantonale de gymnastique d'Estavayer.

Le manque de place nous oblige encore à ajourner à demain le palmarès des divers concours.

Un drame et peut-être un crime

On nous mande : Un drame sur lequel pèse encore un lourd mystère vient de jeter l'émoi parmi la paisible population de Siviriez. Dimanche après midi, des enfants du village aperçurent au fond de l'étang presque sec de la scierie Maillard, à l'entrée du village, le corps d'une femme. Ils appelèrent du monde, et le corps fut tiré de la vase où il était en partie enseveli. C'était celui d'une jeune fille de 25 ans, Léonie Clavin, qui vivait seule avec son père, un vieillard de 75 ans. Celui-ci déclara que sa fille était sortie vers 9 heures, samedi soir, et qu'il s'était inquiété de ne pas la voir rentrer ; mais il ne put donner d'autres explications sur le drame qui le priva si brutalement de son enfant.

M. le préfet de la Glâne ouvrit aussitôt une enquête et, hier matin, lundi, accompagné de son secrétaire et de MM. les docteurs Jamé et Koller, il fit procéder à l'autopsie du corps.

A la suite de cette première instruction et sans qu'on soit autorisé encore à en tirer des conclusions certaines, une arrestation a été opérée : celle d'un nommé Emile Maillard, 30 ans, habitant la scierie même dans l'étang de laquelle a été retrouvée la malheureuse jeune fille. Il entretenait une fréquentation avec Léonie Clavin, qu'on avait vu assez souvent dans le voisinage de la scierie Maillard.

Jusqu'ici, il ne nous est pas permis d'en dire davantage. Sans doute la justice éclairera-t-elle cette pénible affaire.

Un piège

Le public est mis en garde contre les offres faites par la Fabrique d'horlogerie Ora, à Lausanne, dont les annonces viennent d'être interdites par l'autorité cantonale. Cette maison pratique le système de la « boule de neige », qui est interdit par notre loi du 20 novembre 1899 sur les valeurs à lots ou à primes et sur certaines opérations commerciales.

Souscription pour Postaux

Paroisse de Font-Châbles, 90 fr. — Mlle Genère, 2 chandeliers argent. — Deux anonymes, 10 fr. — Paroisse de Torny-le-Grand, 2^{me} versement, 7 fr. — Paroisse d'Attalens, 185 fr. — Paroisse de Neyruz, 58 fr.

Marché de Fribourg

Prix du marché du 23 août 1919 : Œufs, 1 pour 40-45 centimes. Pommes de terre nouvelles, les 5 litres, 90 cent. 1 fr. Choux, la pièce, 30-60 cent. Choux-fleurs, la pièce, 40-70 cent. Carottes, la botte, 20 cent. Salade, la tête, 5 cent. Pois, le litre, 40-50 cent. Haricots, les 2 lit., 40-50 cent. Poireau, la botte, 15-20 c. Epinards, la portion, 20-25 cent. Laitue, les 2 têtes, 15 cent. Oignons, le paquet, 20 cent. Concombres, la pièce, 10-20 cent. Raves, le paquet, 20 cent. Côtes de bœuf, la botte, 10-15 c. Champignons, l'assiette, 40 cent. Rhubarbe, la botte, 30 cent. Tomates, le kilo, 70 cent. Pommes, les 5 lit., 1 fr. 25 ; Poires, le 1/2 kilo, 50-70 cent. Myrtilles, le litre, 90 cent. Fraises, le demi-litre, 1 fr. 50. Mûres, le litre, 90 cent. Framboises, le lit., 80-90 cent. Prunes, le 1/2 kg., 50-60 cent. Pruneaux, le 1/2 kilo, 60-70 cent. Raisin, le 1/2 kilo, 1 fr. 20-1 fr. 30. Abricots, le 1/2 kilo, 1 fr. 50. Citrons, 1 pour 15 cent.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Table with 3 columns: Location, Demande, Offre. Includes Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New-York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, Pétersbourg.

KEFOL NEURALGIE MIGRAINE BOITE N°180 TOUTES PHARMACIES

Dernière Heure

Les délibérations des Alliés

Paris, 26 août. (Havas.) — Le conseil suprême des Alliés a examiné les projets de réponse du comité de coordination pour le traité de paix avec l'Autriche aux différentes contre-propositions autrichiennes.

Différentes délégations, notamment celles de l'Amérique, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la France, ont présenté certaines propositions de détail dont la plupart ont été rejetées. Les plénipotentiaires français ont insisté sur la nécessité de comprendre dans le traité des dispositions permettant de sauvegarder l'indépendance de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne.

Le conseil, qui doit continuer ce matin, mardi, l'examen du traité avec l'Autriche, a examiné également le rapport de la commission militaire interalliée envoyée à Fiume enquêter sur les incidents entre Français et Italiens. L'enquête a approuvé les conclusions. Son rapport n'est pas rendu public. On sait seulement qu'il établit les responsabilités engagées et préconise les moyens propres à éviter le retour de pareils incidents.

Le comité de révision des traités de 1839 s'est réuni. Les représentants hollandais et belges n'assistent pas à sa séance. On garde l'impression, dans les milieux de la conférence, de pouvoir aboutir à un résultat satisfaisant.

Le domaine colonial belge

Bruxelles, 26 août. (Havas.) — Suivant le journal Le XX^{me} Siècle, le conseil suprême des Alliés a ratifié l'accord anglo-belge attribuant à la Belgique la plus grande partie du territoire d'Urundi et d'Ouanda, dans l'Est-Africain.

L'occupation du Tyrol

Innsbruck, 26 août. (B. C. V.) — Suivant les Innsbrucker Nachrichten, les troupes d'occupation italiennes, dans le Tyrol septentrional, seront réduites à un état-major de division et à deux bataillons d'infanterie pour la ville d'Innsbruck.

L'état de siège en Hongrie

Budapest, 26 août. La proclamation de la loi maritale à Budapest, déjà annoncée, a été étendue à tout le pays.

Les élections hongroises

Budapest, 26 août. (B. C. H.) — Le conseil des ministres s'est occupé de la question des élections à l'assemblée nationale. Le baron Sigismond Péreny, ministre de l'intérieur, a exposé un projet de loi électorale qui a fait l'objet d'une discussion approfondie.

Ce projet est basé sur le principe du droit électoral le plus large, concédé même aux femmes, et sur le maintien des élections par district et au scrutin secret.

Le conseil des ministres a décidé que les élections auront lieu vers le 20 septembre. Le président du conseil discutera encore avec les missions de l'Entente la question des opérations électorales.

Une union douanière danubienne

Prague, 26 août. Une délégation des fabricants de machines agricoles de la Tchécoslovaquie a demandé au ministre des finances l'établissement d'une union douanière entre tous les pays qui ont succédé à l'ancienne Autriche-Hongrie. Cette demande est motivée par le fait que le 80 % de tous les produits industriels sont destinés à l'exportation. L'union douanière serait une question vitale pour l'industrie de ces pays.

Pour délivrer Odessa

Londres, 26 août. (Havas.) — L'expédition de volontaires russes a commencé, le 23, à marcher dans la direction d'Odessa. Beaucoup d'habitants des faubourgs de la ville viennent grossir les rangs des volontaires anti-bolchévistes. (On croyait Odessa déjà délivrée, sur la foi de dépêches de ces derniers jours.)

Libre pratique au commerce!

Francfort, 26 août. La fédération des marchands de fruits, de légumes et de détail de Berlin à Düsseldorf a tenu une assemblée, à laquelle ont assisté des représentants de toutes les parties de l'Allemagne centrale et méridionale. L'assemblée a décidé, étant donné que la récolte est suffisante pour les besoins de l'Allemagne, de demander le rétablissement de la liberté du commerce.

La grève de Marseille

Marseille, 26 août. (Havas.) — La grève des débarqueurs du port a commencé. Neuf cents travailleurs algériens et annamites mis à la disposition des entrepreneurs débarquent les denrées périssables. On annonce que d'autres travailleurs indigènes assureront le trafic maritime.

Mackensen

Vienne, 26 août. (B. C. V.) — La Correspondance Wilhelm apprend que la nouvelle suivant laquelle le maréchal de Mackensen passerait prochainement à Vienne, en rentrant dans sa patrie, est inexacte. Le maréchal, qui est encore interné à Futak, rentrera plus tard en Allemagne via Salonique.

Les catholiques italiens

Rome, 26 août. Le comte Charles Zucchini a donné sa démission de président général de l'Union économique sociale italienne. En acceptant cette démission, la secrétaire d'Etat du Pape remercie vivement le comte pour ses services aussi dévoués qu'intelligents.

Japon et Saint-Siège

Milan, 26 août. On mande de Rome à l'Italie : L'amiral Yamamoto se trouve actuellement à Rome, chargé par son gouvernement de traiter avec le Saint-Siège au sujet du statut des missions catholiques dans le territoire confié au Japon par le traité de paix.

SUISSE

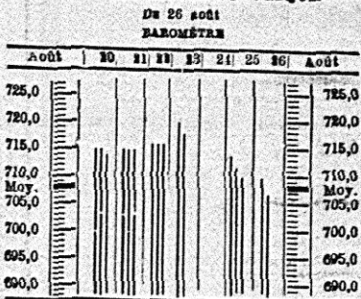
La grève tessinoise

Lugano, 26 août. Deux quotidiens seulement ont paru hier au Tessin, le Messagero Ticinese et la Gazzetta Ticinese, cette dernière sur deux pages.

De la pluie!

Lugano, 26 août. Il a plu cette nuit pendant plusieurs heures. Cette pluie calme et continue a sauvé la campagne.

BULLETIN METEOROLOGIQUE



THERMOMÈTRE C.

Table with 2 rows of temperature data for August 1919. Columns include dates from 7 h. m. to 7 h. a.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 26 août, midi. Ciel nuageux. Prochains troubles.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances: 20 août. — Auderst, Marcelle, fille de Modeste, cocher, de Cressier-sur-Morat, et de Mélanie, née Dinkel, rue des Epouses, 142. 22 août. — Oehl, Reinhold, fils de Wilhelm, professeur à l'université, de Stein (Autriche), et de Ilse, née Franke, avenue du Moléson, 4. 24 août. — Spiehnann, Feroanda, fille d'Aloyse, menuisier, de Fribourg, et de Marie, née Monney, rue de la Préfecture, 213. Barras, François, fils d'Alfred, employé aux C. F. F., de Bulle et Châtel-sur-Montsalvens, et de Rose, née Marchini, rue Marcello, 11. Catilaz, Clara, fille de Jean, d'Oberschrot, agriculteur au Petit-Besingen, et de Mathilde, née Haas. Décès: 20 août. — Bossy, Marc, fils de Raymond, et de Cécile, née Moret, d'Avry-sur-Matran, 12 ans, rue des Epouses. 21 août. — Brügger, Cöina, née Duccolerd, épouse d'Alphonse, de Richenthal (Lucerne), 52 ans, avenue de Tivoli, 17. 22 août. — Brunel, Lina, fille de Maurice, et de Marie, née Prisset, de Matran, 6 mois, Planche Supérieure, 289. 24 août. — Mæder, Jean, fils de Xavier, et de Jeanne, née Bulliard, de Tave, 3 ans, Neuveville, 78.

Calendrier

Mercredi 27 août. Saint AMÉDÉE, évêque et confesseur. Saint JOSEPH CALASANZ, confesseur. Saint Joseph Calasanz, d'une noble famille d'Aragon, consacra sa vie à l'éducation de la jeunesse. Pour cette œuvre, il fonda les Clercs réguliers de la Mère de Dieu des écoles pies.

SIROP PIVIGA REMÈDE IDEAL contre Rhumes Bronchites Catarrhes. Image of a woman with wings. Text: Sirop PIVIGA REMÈDE IDEAL contre Rhumes Bronchites Catarrhes. Se trouve dans toutes les Pharmacies.

Les membres du Cercle de l'Union sont priés d'assister à l'office d'enterrement de
Monsieur Louis GREMAUD
nombreux accl.
 le mercredi, 27 août, à 8 1/2 heures, à l'église du Collège.

Une messe sera célébrée le jeudi 28 août, à 7 1/2 heures du matin, à la chapelle du Bienheureux Pierre Canisius, pour le repos de l'âme de notre très cher époux et père bien-aimé
Monsieur Amédée Rossmann-Egger

TRANSPORTS FUNÉBRES
 à destination de tous pays
Maison A. MURITH
 Siège social à GENEVE
 Succursale: FRIBOURG - Téléphone 3.69
 Rue de l'Université, 6, et rue du Lycée

CERCUEILS & COURONNES
 en tous genres, tarifs très modérés
Cierges - Articles funéraires
 Dépôts à
 BULLE: Louis PASQUIER, sacristain
 ROMONT: Charles GLEMMET, ébéniste
 CHATEL-ST-DENIS: Emile SCHRETER.

Villa à vendre
 Construction moderne, de style, en excellent état d'entretien, comprenant 14 pièces, plus cuisine, office, buanderie, bûcher, caves, chauffage central, W.-c., salle de bain, cabinet de toilette, véranda vitrée etc. Eau, gaz, électricité. Vue splendide et imprenable. Jardin et parc: surface totale, environ un hectare.
 S'adresser à M. Broillet, architecte, 91, boulevard de Pérolles, Fribourg. 5860.

Vente d'une forêt
 Les héritiers de M. Pierre MOSSU, en son vivant à Treyvaux, offrent en vente, par voie de soumission, la parcelle de forêt qu'ils possèdent en Pénicles, à un quart d'heure du village de Treyvaux, de la contenance de 1 pose, 66 perches. — Les offres seront reçues par écrit, jusqu'au 9 septembre prochain, en l'étude de M. le notaire Emery, à Fribourg. P 5828 F 5955
 Fribourg, le 25 août 1919.

GRANDE PROVISION
 DE
bœufs à conserves
 de différentes marques
 PRIX AVANTAGEUX
E. WASSMER S. A. Fribourg

Domaine à louer
 Les soussignés exposent en location, par voie d'enchères publiques, qui auront lieu le mercredi 17 septembre, à 10 heures du matin, au domicile des exposants, leur domaine, situé à Chandon, près Grolley, de la contenance d'environ 60 poses en un seul mat. Bâtiment neuf et grange à pont séparée.
 Les exposants: **MOTTAS, frères, Chandon.**

Grande vente publique
 D'UN
train de voiturier

Pour cause de décès, le soussigné vendra aux enchères publiques, devant son domicile, à l'ancienne usine Piller, à Romont, lundi 1^{er} septembre, dès 10 h. du matin, tout son

TRAIN DE VOITURIER
 et de camionnage officiel des C. F. F.
 consistant en 1 jument alezane de 8 ans, une jument alezane de 3 1/2 ans avec certificat fédéral, 1 jument de 15 ans, un cheval de 10 ans, 1 bœuf de 3 ans, 3 voitures avec fonge, 1 voiture sans fonge, 1 vis-à-vis, 1 laideau, 1 calèche, 1 cabriolet, 1 bræk à 8 places, 1 dit à 14 places (conviendrait pour commune), un traineau à 8 places pour un et 2 chevaux, un à 6 places, 2 traineaux de courses, une grande fuge, une fuge avec chenaquet, une petite fuge, un grand camion à ressorts à 2 chevaux, 4 camions à ressorts à 1 cheval, un char à couverts à 2 chevaux, 2 caisses à gravier d'un mètre, scellées, une faucheuse à l'état neuf, harnais de luxe, harnais de voiture et de travail, selles, coussins de voitures, 2 capotes de voiture, couvertures en laine, couvertures d'étoiles imperméables, bâches pour malles de voyageurs, une grande bâche pouvant servir pour déménagements, colliers, brides, ficels, chaînes, cric et grande quantité d'autres objets dont le détail est trop long.
 L'exposant (signé): **JULIEN MORET.**

AVIS
 Le soussigné avise son honorable clientèle qu'il a transféré son
Atelier d'ébénisterie et sculpture
 au **PETIT PLAN**
 Se recommander, P 5848 F 5778
A. MALNATI.

TEXTON
SEL DE CÉLÉRI
 le sel de Céleri Texton est supérieur, il donne à tous les aliments: potages, légumes, salades, sauces, une saveur délicieuse. Demandez partout les produits Texton.
 de Gummigehelds Nyon

On demande à louer
 pour 1920, à de bonnes conditions, un important domaine avec grande maison bourgeoise. — Faire offres sous chiffres P 5631 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Bégaiement
 D'après les nouvelles recherches scientifiques, le bégaiement occasionné par les maladies de cœur et des poumons. Renvoyé le traitement augmenterait le danger et détruirait irrémédiablement la force vitale, vous n'avez donc pas un jour à perdre.
 Le système « PENTE » guérit rapidement et sûrement le bégaiement le plus fort et toutes les autres déficiences de prononciation et ceci à n'importe quel âge. Dès à présent, les traitements se feront de nouveau à Fribourg. Honoraires réduits aux personnes se faisant inscrire dans les deux jours.
Institut PENTE, Laufenbourg (Argovie)

D' Goumaz
BULLE
 a repris ses consultations. 5982

ON DEMANDE
 gentille
jeune fille
 sortant de classe, comme aide de commerce. Place d'avenir — pour personne de bonne volonté. Adresser offres avec certificats scolaires, références et, si possible photographié à M. Paul Savigny & Co. Articles de photographie, Boulevard de Pérolles, 68, Fribourg.

ON DEMANDE
2 bonnes filles
 de cuisine; bons gages et bonne occasion d'apprendre la cuisine.
 S'adres. au Buffet de la gare, à Yverdon.

Volontaire de cuisine
 Une jeune fille intelligente aurait l'occasion de se former comme
cuisinière

Ne sont priées de s'inscrire que les personnes intentionnées d'exercer le métier de cuisinière.
 Alex Buchsner, Berner Kochkurse, Junkerngasse, 37, Bern.

ECZEMAS - DARTRES
 et toutes les maladies de la peau: brûlures, blessures, éruptions, démangeaisons, Tumeurs, etc., sont radicalement guéris par le
BAUME DU CHALET
 composé exclusivement d'essences de plantes.
 Se trouve en pots ou en boîtes de 2 tubes, à 2 fr. 50, avec mode d'emploi, dans les pharmacies Bourknecht & Gottrann, Conny, Mury, Lapp, à Fribourg, et G. Ballet, à Estavayer.

A VENDRE
 un rucher, système Burki, à 6 compartiments, dont un abri.
 Pierre Andrey, Rosc.

ATTENTION ! LECTEURS !
 J'ai fait l'achat d'un important lot de
souliers militaires américains
 tout en bon cuir de vache, semelles fortes, que je cède à bon marché :
 ferrés légèrement Fr. 28.—
 bien ferrés avec gros clous forgés Fr. 32.—
 N'ayant passé par aucun intermédiaire, je puis par conséquent livrer de bonnes chaussures, à bon marché, N° 40-44. — Faire la commande sans retard, ne pouvant plus faire d'achat de ce genre. — Expédition par poste par retour du courrier. — Plus de 10,000 paires expédiées dans le Simmenthal et l'Oberland.
R. WYLER, commerce de chaussures SPIEZ (Berne)

Vente directe aux particuliers, 10 % au comptant
10 MOIS DE CRÉDIT
Véritable "La Reine"
 Montres lépine depuis Fr. 28.— Montres-bracelets depuis Fr. 25.—
 Montres savonnettes depuis Fr. 40.— Montres fantaisie depuis Fr. 35.—
 Demandez le catalogue. Demandez le catalogue.
 N° 104
Montre de précision
 8 jours l'essai
 Anémomètre de Genève, très forte boîte argent, décoré relief artistique, mouvement ancre 15 rubis, spiral Breguet, 8 jours l'essai balancier compensé Fr. 25.—
 Le même, avec couronnes et plus Fr. 30.—
 Bien facture absolue. 10 ans de garantie. Réglage parfait.
Comptoir d'Horlogerie Fabrique "LA REINE"
Edmond MEYER Fils La Chaux-de-Fonds

Société Anonyme Fiduciaire Suisse
BALE
 FONDÉE EN 1906
 Téléphone 647 & 5102. Télégramme: Fiduciaire

A partir de samedi 30 août 1919 nos bureaux et caisses seront transférés :
St. Albananlage, 1 (Aeschplatz)

Ecrivez-nous
 une carte postale si vous avez besoin de souliers. Nous vous ferons parvenir par retour du courrier notre nouveau catalogue illustré, afin que vous puissiez choisir avec réflexion. La commande faite, vous recevrez immédiatement des chaussures qui surpasseront toutes vos espérances et qui seront en même temps bon marché et de très bonne qualité.
Chaussures Rod. Hirz & Fils, Lenzbourg

DACTYLE-OFFICE
 Machines à écrire Américaines
 Rue de Lausanne, 6, Fribourg. Tél. 359
 LAUSANNE - VEVEY - GENEVE

Travaux Dactylographiques
 Copies de Manuscrits
 Tirages de Circulaires

ON DEMANDE A ACHETER
 au comptant, par grands et petits lots, des
brissages, bouts cigarettes
 Adresser les offres sous Z. R. 442 à Rudolf Mosse, Zurich.

ON DEMANDE
CUISINIÈRE
 propre et active, dans ménage de trois personnes avec femme de chambre. Bons gages. Excellentes références exigées. Offres sous P 5751 F à Publicitas S. A., Fribourg. 5867

Rideaux brodés
 Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce, vitrage, bris-nuise, plumetis, broderies pour linge. Echantillons par retour du courrier.
 H. Mottler, Hérissau, Fabricien spéciale de rideaux brodés.

A LOUER
 au centre de la ville de Bulle
locaux
 pour bureau ou magasin avec appartement si on le désire. 5885
 S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1827 B.

Commerces de vins
 Rouge et Blanc
 Gros et mi-gros. Tél. 13.93. On prête 1-8 fûts.
 Vve Ch. REGAMEY, Grenchen, Lausanne.

A VENDRE
3 bons chevaux
 S'adresser chez J. Bredswy voiturier, Post-Huspunda. 5827

TECHNICUM, Ecole des Arts & Métiers
FRIBOURG
 1. Ecole technique pour techniciens, électriciens, chaudronniers, du bâtiment, Ecole de chefs de chantiers, Ecole normale pour maîtres de dessin.
 2. Ecoles-ateliers d'apprentissage pour mécaniciens-électriciens, maçons et tailleurs de pierres, menuisiers, ouvriers pour les arts graphiques, peintres-décorateurs, brodeuses et dentellières.
 Ouverture: mardi 30 septembre 1919, à 8 h. du matin. — Pour renseignements, s'adresser à la Direction. Joindre timbre pour la réponse.

La pension
WEISS-OBERSON
 est transférée
rue Grimoux, 12
 Guérison des **HERNIES** sans opération
 Berne, Wallgasse, A. le mercredi, de 2 1/2 à 7 h.
 Procédé de guérison d'ancienne renommée.
 Méd.-D. E. Steffen, Bâle.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Avis au public
 Les travaux de correction de la route cantonale Romont-Rue, à Arruffens, étant terminés, le public est informé qu'à partir du 27 août, la circulation se fera par la nouvelle route, soit en passant par les passages supérieurs du chemin de fer.
 Les premiers jours, les véhicules devront circuler avec prudence et avec une charge réduite, à cet endroit.
 Fribourg, le 25 août 1919. 5963
 L'Ingénieur cantonal adjoint, A. Rossier.

Au Chalet rose
 Lac-Noir (ct. de Fribourg)
PENSION D'ENFANTS
 désirent passer quelques semaines à la campagne. Prix de pension: 4 fr. 5007
 La directrice: J. Vonderaan, institutrice.

CALORIE
Chauffages centraux
Installations sanitaires
 Installations pour enlever les poussières par le vide
 Téléphone 1.44. 24c, Grand-Fontaine.

A VENDRE
 dans le canton de Fribourg :
 en campagne : une scierie avec terrain afférent. Prix favorable;
 à FRIBOURG : une usine à travailler le bois avec magnifique emplacement. Installation moderne.
 S'adresser à l'OFFICE D'INFORMATIONS, BULLE. — Téléphone 144. P 1818 B 5808

Atelier mécanique
HENSELER & PERNET
 Rue du Nord, 7
 RÉPARATIONS - REVISIONS
 Autos, motos & vélos. — Vulcanisation

Vente de meubles et immeubles
 Mardi, 2 septembre, M. Samuel Schwab, feu Samuel, à Courtrion, exposera en vente aux enchères publiques, qui auront lieu devant son domicile :
 1. Des 2 heures après midi : tous les ustensiles agricoles, une charrue, 2 chars, un tonneau à purin, une génisse portante, une vache et 2 porcs, ainsi que différents objets mobiliers.
 2. Des 11 heures du matin : Son domaine, situé dans la commune de Courtrion, comprenant 1 maison d'habitation, 2 cuisines, 5 chambres, grange, écurie, étable à porcs, cave, galeas et droit de fontaine, ainsi que 2 poses 1/2 de terrain très fertile. Entrée le 11 novembre 1919.
 Pour visiter, s'adresser au propriétaire, et pour les conditions, au soussigné.
 Morat, le 18 août 1919.
 Par ordre: **Henri Derron, notaire.**

COQUELINE
Lapp
 Sirop contre la coqueluche
 Meilleur remède contre la toux, l'estomac, les maux de la gorge, etc., pour enfants et adultes.
 MARQUE DÉPOSÉE. — Se méfier des contrefaçons.
 Le grand flacon Fr. 3.80
 Le petit flacon 1.20
 En vente dans toutes les meilleures pharmacies. P 5781 F
 Dépôt général: Pharmacie LAPP
 Fribourg